

Mandat de vérifications sur les grandes artères commerciales

Bonjour,

Depuis 2024, le MOS a mis sur pied une opération de vérification visant à recueillir des données sur la conformité de la langue de service, les terminaux de paiement et les factures.

Lors de l'inspection du / / de l'entreprise (NEQ : xxxxx) dont vous êtes le ou la responsable, nous avons retrouvé un ou plusieurs éléments non conformes.

Vous avez le choix entre faire le traitement du dossier et demander des corrections, ou laisser le MOS s'en occuper. Pour cela, vous aurez **10 jours ouvrables pour nous répondre**. À l'expiration de ce délai, si nous n'avons pas de réponse de votre part, nous traiterons le dossier.

Si vous prenez en charge le dossier s'il vous plaît aviser le conseiller du MOS concernant la date de correction.

Nous sommes à votre service pour la moindre question.

Merci et bonne journée,